

L'an deux mille dix-sept, le quinze décembre à 9 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 08-12-2017

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Absente excusée : Mme Nadège CETTOUR (procuration à Josiane OLIVIER).

1. Nomination d'un secrétaire de séance : Annie Ponson, procès-verbal du 7 novembre 2017 approuvé

2. **Pico-centrale**, invitation de M. Pourrot de la SAS Centrale villageoise photovoltaïque

3. **Le point depuis le dernier conseil municipal** et signature du maire dans le cadre des délégations

Signature du maire dans le cadre des délégations

- Adhésion 2017 à l'association des communes forestières : 350 €

- Avenant n° 1 de 585 € HT au lot n° 4 cloisons travaux d'accessibilité Entreprise MAF, marché total à 2 540,90 € HT

4. **Autorisation Droit des Sols (ADS)**, création d'un service commun, convention de mutualisation avec la CCSB

Délibération n° 1 – APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve la création d'un service commun relatif à l'Application du Droit des Sols (ADS) conformément aux dispositions de l'article L5211-4-2 du CGCT
- Approuve la convention de mutualisation pour la création d'un service commun relatif à l'Application du Droit des Sols (ADS)
- Autorise la Maire à signer cette convention
- Choisit de confier l'instruction des autorisations de travaux au service commun.

5. **Opération façades**, proposition de subvention pour M. et Mme Bourdin

Délibération n° 2 – APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le montant à réserver suivant :

Dossier ROS-05/2017 Bourdin Sébastien, rue du Barry, réfection des enduits de façades

•Coût prévu des travaux : 3 090 €

•Surface : 103 m²

•Subvention proposée : 1 146 €

La subvention sera conditionnée par le strict respect de l'avis du Service des Bâtiments de France.

6. **Offre d'achat pour un appartement** à l'ancienne gendarmerie

Délibération n° 3. - . APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE la maire à signer les actes concernant la vente des lots 1 et 2 de la copropriété comprenant un logement de type F4, niveau 0-Est, un jardin privatif et une cave à Monsieur et Madame Vincent BERTOLDO et Cendrine ANDRÉ au prix de 65 000 €

7. **Location des terres communales**, proposition de modification des baux existants et de nouveaux baux

Délibération n° 4. APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

- DECIDE d'appliquer à tous les preneurs le même régime
- DECIDE de ne pas signer de bail à ferme pour ne pas bloquer de futurs projets communaux
- AUTORISE la maire à signer les conventions d'un an tacitement renouvelables au tarif minimum des valeurs à l'Hectare selon l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2017 soit 7,70 € pour les alpages et parcours (classement en landes ou futaies), 26,05 € pour les terres de 4ème qualité, 54.02 € pour les terres de 3ème qualité, 78.11 € pour les terres de 2ème qualité, 101.77 € pour les terres de 1ère qualité

LE CONSEIL MUNICIPAL autorise la maire à signer cet acte et autorise l'adjointe, Nadège Cettour à s'occuper de la copropriété

8. DETR 2018, demande de subvention, Délibération reportée

9. **Rapport eau & assainissement 2016**

Délibération n° 5. Après présentation de ce rapport, le conseil municipal ADOPTE le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif de la commune de Rosans.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

10. PV de transfert des biens mis à disposition de l'office de tourisme, Délibération reportée

11. Virements de crédits

Délibération n° 6. Pour permettre des écritures d'ordre et finir l'année budgétaire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants :

Chapitre 041	Crédits à ouvrir Dépenses d'Investissement	Article 2151 Réseaux de voirie-voirie rurale CCIB	+ 6 500 €
	Crédits à ouvrir Recettes d'Investissement	Article 238 Avances versées sur commandes d'immo	+ 6 500 €
Crédits à ouvrir Dépenses d'Investissement		29 000 €	
Chapitre 21 - article 2188 -	Opération Non Affectée		+ 14 500 €
Chapitre 21 - article 2188 -	Opération 10017 - OUTILLAGE		+ 5 000 €
Chapitre 23 - article 2313 -	Opération 10011 – BAT COMMUNAUX		+ 5 000 €
Chapitre 23- article 2313 -	Opération 10010 - GARAGES		+ 1 500 €
Chapitre 23 - article 2313 -	Opération 10001 – PLAN D'EAU		+ 3 000 €
Crédits à réduire Dépenses d'investissement		29 000 €	
Chapitre 23 - article 2315 -	Opération 10054 - MSAP		- 20 000 €
Chapitre 23 - article 2315 -	Opération 10042 – PISTE LA FAYEE		- 9 000 €

12. Orientation d'aménagement et programmation, OAP, présentation du projet de M. Toulemonde au quartier de Saint-Etienne

13. Personnel, départ à la retraite

14. Navette, le point de la commission

15. Panneaux, le point de la commission

16. Questions diverses

La séance publique est levée à 12 h 00. Vu le présent compte-rendu, Le 22-12-2017. Madame OLIVIER, maire.